

## RÈGLEMENT INTERIEUR - FJEP SECTION MUSCULATION

- ⇒ PAR SÉCURITÉ, LA SALLE DE MUSCULATION EST SOUS VIDÉO-PROTECTION
  - ⇒ L'ADHÉSION IMPLIQUE LE RESPECT DU RÈGLEMENT INTERIEUR
    - ⇒ ÊTRE À JOUR DE SA COTISATION
- ⇒ EN CAS DE PERTE OU DE VOL DU BADGE, PRÉVENIR LES RESPONSABLES POUR SA DÉSACTIVATION
  - ⇒ PORTER DES CHAUSSURES DE SPORT PROPRES
    - ⇒ LE SAC DE SPORT EST INTERDIT DANS LA SALLE DE MUSCULATION
  - ⇒ PAR MESURE D'HYGIÈNE, UTILISER UNE SERVIETTE SUR LES TAPIS, BANCS ET APPAREILS
- ⇒ RESPECTER L'IMPLANTATION DES MACHINES, RANGER LE MATÉRIEL APRÈS CHAQUE UTILISATION
  - ⇒ LES APPAREILS ÉQUIPÉS D'ÉLÉMENTS DE SÉCURITÉ NE DOIVENT EN AUCUN CAS ÊTRE RETIRÉS
    - ⇒ NE PAS SURCHARGER LES APPAREILS, CELA NUIT À LA FIABILITÉ DU MATÉRIEL
      - ⇒ EN CAS D'AFFLUENCE, NE PAS MONOPOLISER PLUSIEURS APPAREILS
        - ⇒ LA PERMUTATION SUR LE MÊME APPAREIL EST DE RIGUEUR
      - ⇒ VEILLER À NE PAS FAIRE TOMBER LES POIDS OU HALTÈRES SUR LE SOL
- ⇒ CHAQUE APPAREIL À SA PROPRE UTILISATION, EN CAS DE DIFFICULTÉ DANS LE FONCTIONNEMENT PRENDRE CONSEIL AUPRÈS DE L'ÉDUCATEUR SPORTIF POUR DES EXERCICES APPROPRIÉS
  - ⇒ PAR MESURE DE PROPRETÉ, LA MAGNÉSIE EST INTERDITE DANS LA SALLE
    - ⇒ LE MATÉRIEL PERSONNEL N'EST PAS ADMIS DANS LA SALLE
  - ⇒ EN FIN DE SÉANCE, LES DERNIERS ADHÉRENTS ÉTEIGNENT LA RADIO, LES APPAREILS SOUS TENSION, ET CONTRÔLENT LA FERMETURE DES BAIES COULISSANTES.
    - ⇒ LES SÉANCES D'ESSAIS SONT INTERDITES
- ⇒ LES VISITEURS NE SONT PAS ADMIS DANS LA SALLE SANS AUTORISATION DES RESPONSABLES
  - ⇒ RESPECTER LES HORAIRES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DE LA SALLE
    - ⇒ LA DOUCHE EST COMPRISE DANS LES HEURES D'OUVERTURE
      - ⇒ AVOIR UN COMPORTEMENT RESPECTUEUX
      - ⇒ AVOIR DES CONVERSATIONS DISCRÈTES
    - ⇒ LAISSER LES ISSUES DE SECOURS DEGAGÉES
- ⇒ LES ISSUES DE SECOURS EXTERIEURE ET INTERIEURE SONT RESERVÉES EXCLUSIVEMENT À L'ÉVACUATION DE LA SALLE
  - ⇒ PAR SÉCURITÉ, IL EST INTERDIT D'UTILISER LA SALLE À MOINS DE 2 PERSONNES
  - ⇒ POUR FACILITER LE CONTRÔLE, LE PORT DU BADGE EST OBLIGATOIRE DANS LA SALLE
    - ⇒ NON PRÉSENTATION DU BADGE AMÈNE L'ADHÉRENT À QUITTER LA SALLE
- ⇒ TOUT ADHÉRENT PRIS EN INFRACTION DE LAISSER PASSER UN NON LICENCIÉ, SERA EXPULSÉ IMMÉDIATEMENT ET DÉFINITIVEMENT DE LA SALLE
  - ⇒ EN CAS DE VOL OU DE PERTE, FJEP DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ
- ⇒ QUELQUE SOIT L'ÉVÈNEMENT, HORMIS UN CERTIFICAT MÉDICAL, AUCUN REMBOURSEMENT OU INDEMNITÉ NE SERA VERSÉ
  - ⇒ TOUT ADHÉRENT EST TENU DE RESPECTER LE RÈGLEMENT INTERIEUR DE LA MAISON DES SPORTS
- ⇒ LE PRÉSENT RÈGLEMENT EST AFFICHÉ DE FAÇON PERMANENTE DANS LES VESTIAIRES ET SUR LE PANNEAU D'AFFICHAGE DE LA SALLE
  - ⇒ LORS DES EXERCICES D'ALERTE ÉVACUATION, CHAQUE ADHÉRENT EST TENU DE RESPECTER LES RÈGLES DE SÉCURITÉ
    - VOIR MODALITÉS SUR LE PANNEAU D'AFFICHAGE

TOUT MANQUEMENT AU RÈGLEMENT INTERIEUR ENTRAÎNERA L'EXPULSION DÉFINITIVE DE L'ADHÉRENT

NOM ..... PRÉNOM ..... Lu, approuvé et signature